

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le 7^e jour du mois de mai 2018 à 20 h à la salle du conseil, située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller N^o 1
 Madame Patricia Poulin, conseillère N^o 2
 Monsieur Yves Morin, conseiller N^o 3
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère N^o 4
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller N^o 5
 Monsieur Stephen Subranni, conseiller N^o 6

Est aussi présent : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : Quatorze (14) personnes représentant le public

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

128-05-2018 1. Ouverture de la séance

Le maire, Gaétan Gravel, agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 7 mai 2018, soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

129-05-2018 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 7 mai 2018 soit et est adopté en retranchant les points suivants :

- ✓ 4.7 **Campagne de financement – Ateliers Éducatifs Les Petits Mousse**
- ✓ 12.8 **Évènement Auto Passion 2018**

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 7 mai 2018 soit et est adopté, en ajoutant au VARIA, les points suivants :

- ✓ 13.1 93 rue Beausoleil
- ✓ 13.2 Demande de PIIA, 25 boul. Houle

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

130-05-2018 3.1 Séance ordinaire du 9 avril 2018

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

131-05-2018 4.1 Adhésion – SADC de D'Autray-Joliette

Il est proposé par Patricia Poulin

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE le conseil autorise la demande d'adhésion pour la prochaine année 2018.

Adoptée à l'unanimité

132-05-2018 4.2 Fondation québécoise du cancer – campagne 2018

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent de contribuer à la campagne de financement de la Fondation québécoise du cancer pour l'année 2018, par le versement d'un montant de 100\$.

Adoptée à l'unanimité

133-05-2018 4.3 Demande d'appui projet – Cible Famille Brandon – à même l'enveloppe du PAC rurale de la ville

ATTENDU la demande de subvention dans le PAC rurale pour l'agrandissement de la Maison de la Famille.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil appuient le projet de l'organisme « *Cible Famille Brandon* » auprès du Programme d'aide aux collectivités rurales, déposé à la MRC de d'Autray, selon une aide financière de **28 500\$** à même l'enveloppe de la ville de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

134-05-2018 4.4 Demande de la MRC D'Autray – déclaration de compétence en matière de logement social

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a initié un processus afin de favoriser le regroupement des Offices municipaux d'habitation (OMH) ;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de la Ville de Saint-Gabriel de favoriser un regroupement à l'échelle de la MRC de D'Autray ;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 678.0.2.1 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1) concernant l'acquisition de la compétence par la MRC dans le domaine du logement social ;

CONSIDÉRANT qu'à terme, les charges en lien avec l'exercice de cette compétence par la MRC feraient l'objet d'une partie de budget spécifique et assumées par les municipalités sur lesquelles la MRC exerce sa compétence ;

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil demandent au conseil de la MRC d'adopter une résolution d'intention initiant un processus d'acquisition de compétence en matière de logement social sur le territoire des municipalités de Ville de Saint-Gabriel, Saint-Norbert, Sainte-Élisabeth, Saint-Cuthbert, Saint-Barthélemy, Berthierville, Saint-Ignace-de-Loyola et Lanoraie, en vue de créer l'Office régional d'habitation (ORH) de la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité

135-05-2018 4.5 Chambre de Commerce Brandon – Contribution 2018

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE le conseil accorde un montant de **11 761 \$** à la *Chambre de Commerce Brandon Inc* à titre de contribution financière pour l'année 2018, afin d'assurer le bon fonctionnement des opérations et activités occasionnées par l'ouverture en permanence du *Bureau d'Information Touristique*.

Adoptée à l'unanimité

136-05-2018 4.6 Autorisation de signature - Entente de partenariat services des cadets de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Gabriel ainsi que la Sûreté du Québec ont été informés par la Ville de Berthierville, de son intention d'adhérer à une entente de partenariat relative à la fourniture de services des cadets de la Sûreté du Québec et ce, avec le partage à part égale des ressources accordées avec la Ville de Saint-Gabriel ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de partenariat relative à la fourniture de services des cadets de la Sûreté du Québec déposé ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail du 26 mars 2018.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent monsieur le maire, Gaétan Gravel à signer pour et au nom de la Ville, le projet d'entente de partenariat, dans le cadre du « *Programme de Cadets de la Sûreté du Québec* » pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité

137-05-2018 4.7 Campagne de financement – Ateliers Éducatifs Les Petits Mousles

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent étudier plus précisément ce sujet.

Il est unanimement résolu :

QUE ce point soit reporté à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

138-05-2018 4.8 Adhésion – Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière

Il est proposé par Patricia Poulin
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE le conseil autorise la trésorière à payer les frais d'adhésion à l' « Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière » pour la prochaine année 2018, au montant de **100\$**.

QUE monsieur Yves Morin agisse à titre de représentant aux Assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité

139-05-2018 4.9 PPP – Embauche pour la saison 2018

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Patricia Poulin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'embauche de cinq (5) salariés hors-plancher d'emploi pour la saison 2018, dont les noms figurent plus-bas :

- ❖ Gabriel Desrosiers
- ❖ Willy Tompkins
- ❖ Olivier Roberge
- ❖ Sébastien Paquette
- ❖ Jean-Philippe Lapiere

QUE ces employés soient rémunérés selon la convention collective en vigueur et sont sous l'autorité du directeur des travaux publics, Simon Gariépy.

Adoptée à l'unanimité

140-05-2018 4.10 Guérite – Embauche pour la saison 2018

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent l'embauche des candidats suivants pour combler les deux (2) postes de commis à la guérite du stationnement de la plage, pour la saison estivale 2018 :

- ❖ Mélissandre Dulude-Bolduc
- ❖ Mérik Desroches

QUE la rémunération des deux (2) commis soit et est fixée au taux horaire de : douze dollars (12.00 \$).

Adoptée à l'unanimité

141-05-2018 4.11 CSCB – Troisième versement/Quote-part 2018

ATTENDU l'adoption du budget prévisionnel 2018 de la Régie Inter municipale du CSCB par la résolution 322-10-2017.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE la trésorière soit et est par la présente, autorisée à procéder au troisième versement de la quote-part 2018 de la Régie Inter municipale du CSCB, représentant un montant de 25 000\$.

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT => 5.1 Dépôt de la correspondance au 30 avril 2018

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 30 avril 2018, sous la cote « Bordereau No. 05-2018 ».

6. FINANCES

DÉPÔT => 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2018

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2018.

142-05-2018 6.2 Comptes à payer au 30 avril 2018

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les comptes à payer au 30 avril 2018, des chèques numéros 1650 à 1703 totalisant 76 822.76\$ soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 29 avril 2018, des chèques numéros 1573 à 1649 incluant les prélèvements mensuels des numéros 3454 à 3490 totalisant 298 572.84\$ soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

143-05-2018 6.3 OMH – Contribution pour l'année 2018

ATTENDU QUE les états financiers 2017 adoptés le 9 avril 2018 sous la résolution no 106-04-2018, démontrent un solde à verser par la Ville de Saint-Gabriel, représentant un montant de 11 328,12 \$.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE la trésorière soit et est par la présente, autorisée à verser la somme de **11 328,12\$** à l'OMH de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

144-05-2018 6.4 Refinancement du règlement CV.445

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Gabriel souhaite emprunter par billets pour un montant total de 495 200 \$ qui sera réalisé le 14 mai 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
445	127 700 \$
445	367 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 445, la Ville de Saint-Gabriel souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 mai 2018 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 14 mai et le 14 novembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	55 200 \$	
2020.	57 200 \$	
2021.	59 100 \$	
2022.	61 100 \$	
2023.	63 300 \$	(à payer en 2023)
2023.	199 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 445 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 mai 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

145-05-2018 6.5 Soumissions pour l'émission de billets CV.445

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 mai 2018, au montant de 495 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Date d'ouverture :	7 mai 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 10 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,9010 %
Montant :	495 200 \$	Date d'émission :	14 mai 2018

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

55 200 \$	2,25000 %	2019
57 200 \$	2,50000 %	2020
59 100 \$	2,70000 %	2021
61 100 \$	2,85000 %	2022
262 600 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,82500

Coût réel : 3,22808 %

2 - CD DU NORD DE LANAUDIÈRE

55 200 \$	3,28000 %	2019
57 200 \$	3,28000 %	2020
59 100 \$	3,28000 %	2021
61 100 \$	3,28000 %	2022
262 600 \$	3,28000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,28000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

55 200 \$	3,32000 %	2019
57 200 \$	3,32000 %	2020
59 100 \$	3,32000 %	2021
61 100 \$	3,32000 %	2022
262 600 \$	3,32000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,32000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE les membres du conseil acceptent l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 14 mai 2018 au montant de 495 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 445. Ces billets sont émis au prix de 98,82500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

146-05-2018 7.1 Soumissions – Sécurité plage 2018

ATTENDU QU'IL est nécessaire de procéder à l'embauche d'une firme spécialisée offrant des services de sécurité à la plage, pour la saison estivale 2018.

ATTENDU QUE pour ce faire, des appels d'offres ont été demandés.

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions qui s'effectuait, le vendredi 4 mai 2018 à 10h00 a donné les résultats qui apparaissent dans le tableau suivant :

Nom du soumissionnaire	Notes pour les différents volets	Prix total avant taxes
Alpha Sécurité	Volets 1-2 et 3 = un seul prix	25,45 \$
	Jours fériés (3 volets) = un seul prix	25,45 \$
Agence ultime sécurité	Volets 1-2 et 3 = un seul prix	21,75 \$
	Jours fériés (3 volets) = un seul prix	32,62 \$

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Patricia Poulin

Et résolu :

QUE compte tenu du peu de jours fériés durant la période, les membres de ce conseil recommandent de se tourner vers la firme «**Agence ultime sécurité** » pour les services de sécurité de la saison estivale 2018.

QUE le maire et le directeur général, soient et sont par la présente, autorisés à signer le contrat avec ladite firme.

Adoptée à l'unanimité

147-05-2018 7.2 Pont payant – Maison des jeunes Sens Unique

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la « Maison des jeunes Sens Unique secteur Brandon » à tenir un pont payant le samedi 21 juillet 2018, ou en cas de pluie le dimanche 22 juillet 2018, à l'intersection des rues Saint-Gabriel et Saint-Georges, **conditionnellement** à l'obtention des autorisations nécessaires auprès de la Sûreté du Québec et du Ministère des Transports.

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec et au responsable du service Incendie.

Adoptée à l'unanimité

148-05-2018 7.3 Pont payant – Groupe Scout Nord Joli

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le « Groupe Scout Nord Joli » à tenir un pont payant le samedi 30 juin 2018, à l'intersection des rues Saint-Gabriel et Saint-Cléophas, **conditionnellement** à l'obtention des autorisations nécessaires auprès de la Sûreté du Québec et du Ministère des Transports.

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec et au responsable du service Incendie.

Adoptée à l'unanimité

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

DÉPÔT => 9.1 Dépôt rapport mensuel d'exploitation de l'eau potable

Le greffier dépose le rapport mensuel d'exploitation de l'eau potable pour la période de mars 2018.

DÉPÔT => 9.2 Dépôt rapport mensuel d'exploitation des eaux usées

Le greffier dépose le rapport mensuel d'exploitation des eaux usées pour la période de mars 2018.

DÉPÔT => 9.3 Dépôt rapport annuel 2017 - SOMAEU

Le greffier dépose le rapport annuel 2017 du suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

149-05-2018 9.4 Soumissions – Collecte et transport des résidus verts

ATTENDU QUE la collecte porte-à-porte nécessite des soumissions pour la collecte elle-même ainsi que le transport des résidus de tables et des résidus verts de la Ville de Saint-Gabriel vers le centre de compostage.

ATTENDU QUE la MRC de d’Autray a demandé par invitation des soumissions et que les résultats obtenus se présentent ainsi :

Nom du soumissionnaire	Montant soumis (taxes incluses)
Tersol	215 067,64 \$
EBI Environnement Inc	129 439,04 \$

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil, acceptent d’octroyer le contrat de collecte porte-à-porte et du transport des résidus de tables et des résidus verts de la Ville de Saint-Gabriel pour la période couvrant les années 2018 à 2022, au plus bas soumissionnaire conforme, soit les entreprises « EBI Environnement Inc » pour un montant de **129 439,04 \$**.

Adoptée à l’unanimité

150-05-2018 9.5 Offre de service saison 2018 – Sylvain Beauregard

ATTENDU QUE le dossier de valorisation des boues à l’usines d’épuration des eaux usées de la Ville, pour sa faisabilité technico-économique et son implantation ;

ATTENDU QUE l’objectif est de parvenir à une nouvelle entente tripartite avec la Ville de Saint-Gabriel, le producteur et la MRC de D’Autray pour préciser les conditions d’opération et le financement de la structure étanche, qui sera dédiée au compostage des boues et des résidus organiques.

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QU’UN mandat en deux (2) volets, soit donné à monsieur Sylvain Beauregard, ing.Jr.,agr.,M.Sc, comme suit :

- La caractérisation annuelle des boues, incluant les frais de laboratoire
- La poursuite et la mise à jour du projet avec l’ajout des résidus organiques de la MRC (paramètres techniques et économiques du projet, devis de compostage incluant les boues, suivi MDDELCC
- Rencontres avec la Ville, la MRC et le producteur

QUE les membres du conseil acceptent le taux horaire de 85\$ de l’heure jusqu’à concurrence de 50 heures qui couvrira l’année 2018 à monsieur Sylvain Beauregard pour la réalisation du mandat.

Adoptée à l’unanimité

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

DÉPÔT =>

11.1 Dépôt du certificat d'absence de demande référendaire – Règlement CV.525

ATTENDU QUE la date limite pour enregistrer une demande référendaire dans le dossier du règlement CV.525 était fixée, selon les délais prévus par la Loi, au 26 avril 2018 et qu'à cette date aucune demande n'a été enregistrée.

Le greffier dépose le certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum relativement au projet de règlement CV.525.

Le but de présent règlement CV.525 est de modifier le règlement de zonage CV.195 pour agrandir les zones C-08 et H-07 et modifier les marges de recul de la zone H-07.

151-05-2018 11.2 Adoption du rapport de l'urbaniste au 30 avril 2018

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres ce conseil, acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 30 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

152-05-2018 11.3 Adoption finale du règlement CV.525 (zonage)

ATTENDU l'avis de motion donné par la résolution no 094-03-2018, le 5 mars 2018.

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement CV.525 par la résolution 095-03-2018, le 5 mars 2018.

ATTENDU qu'après la séance de consultation publique le neuvième jour d'avril 2018, le conseil a adopté le deuxième projet de règlement CV.525, dans sa résolution 117-04-2018.

ATTENDU QUE la date limite pour enregistrer une demande référendaire dans le dossier du règlement CV.525 était fixée, selon les délais prévus par la Loi, au 26 avril 2018 et qu'à cette date aucune demande n'a été enregistrée.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Patricia Poulin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil procèdent à l'adoption finale du règlement CV.525 dont l'effet est de modifier le règlement de zonage CV.195 pour agrandir les zones C-08 et H-07 et modifier les marges de recul de la zone H-07.

QUE la demande pour l'obtention du certificat de conformité soit déposée à la MRC de d'Autray, pour assurer l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité

153-05-2018 11.4 Adoption du premier projet de règlement CV.526 (zonage)

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 9 avril 2018 et lequel porte sur une modification au règlement CV 195 intitulé « *RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL* ».

ATTENDU QUE la zone C-28 correspond à une zone commerciale artérielle ;

ATTENDU QUE la présence d'usages industriels doit être contenue à l'intérieur des zones industrielles ;

ATTENDU QUE les pouvoirs prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme autorisent le conseil à adopter des règlements en matière de zonage.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Stephen Subranni

Et unanimement résolu :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - GRILLE DES USAGES ZONE C-28

La grille des usages et des normes C-28 à l'annexe B du « Règlement de zonage de la Ville Saint-Gabriel » CV 195 est modifiée, tel qu'apparaissant en annexe BB-1 du présent règlement.

ARTICLE 3 - GRILLE DES USAGES ZONE IN-30

La grille des usages et des normes IN-30 à l'annexe B du « Règlement de zonage de la Ville Saint-Gabriel » CV 195 est modifiée, tel qu'apparaissant en annexe BB-2 du présent règlement.

ARTICLE 4 - HAUTEUR DES CLÔTURES

L'alinéa b) de l'article 51 Hauteur est modifié et se lit comme suit :

b) Marge de recul et cour avant

La hauteur des clôtures, murs et haies construits, érigés ou plantés dans la marge ou la cour avant ne peut être supérieur à un point deux (1.2) mètres.

ARTICLE 5 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Adoptée à l'unanimité

12. SPORTS ET LOISIRS – CULTURE ET TOURISME

154-05-2018 12.1 Nomination de la responsable du service à la navigation du Lac Maskinongé à titre de fonctionnaire désignée

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, ville de Saint-Gabriel, Mandeville et Saint-Didace ont convenu d'une entente relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé et ses tributaires ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, à titre de municipalité mandataire de l'entente relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé et ses tributaires est chargée de procéder à l'engagement et à la gestion du personnel requis pour l'opération du service ;

ATTENDU QUE madame Chantal Desrochers est embauchée par la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, à titre de responsable du service à la navigation, pour la saison estivale 2018 ;

ATTENDU QUE madame Chantal Desrochers dans le cadre de ses fonctions doit s'assurer, entre autres, de l'application du règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes ;

ATTENDU QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer la responsable du service à la navigation à titre de fonctionnaire désignée, par résolution, aux fins d'application du règlement susmentionné.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Patricia Poulin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil nomment la coordonnatrice du service à la navigation madame Chantal Desrochers, fonctionnaire désignée, aux fins d'application du *règlement régissant l'accès au lac maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes*, pour la saison estivale 2018.

Adoptée à l'unanimité

155-05-2018 12.2 Nomination des patrouilleurs nautiques

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, ville de Saint-Gabriel, Mandeville et Saint-Didace ont convenu d'une entente relative, entre autres, à l'administration et l'opération d'une patrouille nautique sur le lac Maskinongé ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, à titre de municipalité mandataire de l'entente relative aux mesures d'encadrement à la navigation pour la protection du lac Maskinongé et ses tributaires est chargé de procéder à l'engagement et à la gestion du personnel requis pour l'opération du service ;

ATTENDU QUE monsieur Simon Gagné et madame Patricia Brousseau sont embauchés par la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, à titre de patrouilleur nautique pour la saison estivale 2018 afin d'assurer, entre autres, l'application du *règlement régissant l'accès au lac maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes* ;

ATTENDU QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer chacun des patrouilleurs nautiques à titre de fonctionnaire désigné, par résolution, aux fins d'application du règlement susmentionné.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil nomment les patrouilleurs nautiques monsieur Simon Gagné et madame Patricia Brousseau, fonctionnaires désignés aux fins d'application du *Règlement régissant l'accès au lac maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes*, pour la saison estivale 2018. Le salaire horaire est déterminé à 15\$.

Adoptée à l'unanimité

156-05-2018 12.3 Embauche d'un employé à la guérite du débarcadère à bateaux sur le rang St-Louis

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil embauchent M. Zacchary Maturin à la guérite du débarcadère à bateaux du rang St-Louis, de la période de juin à début septembre 2018, au salaire de 13,75\$ l'heure. Les coûts seront assumés à même le budget de la Gestion du lac Maskinongé.

Adoptée à l'unanimité

157-05-2018 12.4 Camp de jour 2018 – Embauche des ressources en animation

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'embauche de Vanessa Tellier Marsolais à titre de coordonnatrice du camp de jour pour la saison estivale 2018, au taux horaire de quinze dollars, vingt-cinq (**15,25 \$**).

QUE l'embauche de Jody Rever au poste d'animatrice, au taux horaire de douze dollars, cinquante (**12,50 \$**).

QUE l'embauche de Gabrielle Généreux au poste d'animatrice-intervenante en camp de jour adapté, au taux horaire de douze dollars, soixante-quinze (**12,75 \$**).

QUE les énoncés de la présente résolution servent de base pour la facturation des dépenses totales de la saison 2018 du camp de jour, pour les partenaires impliqués à parts égales dans ce dossier, soient la Ville et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Adoptée à l'unanimité

158-05-2018 12.5 Remboursement 35% – CPA Brandon

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE la trésorière soit et est par la présente, autorisée à émettre un chèque de 1 452,08 \$, fait à l'ordre de CPA Brandon, représentant une ristourne de 35 % des frais d'inscription pour les jeunes demeurant à Ville de Saint-Gabriel et inscrits aux activités du Club de Patinage pour l'année 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité

159-05-2018 12.6 Remboursement 35% – Pulsion Santé Séléna

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Patricia Poulin
Et résolu :

QUE la trésorière soit et est par la présente, autorisée à émettre un chèque de 91,35 \$, fait à l'ordre de Pulsion Santé Séléna, représentant une ristourne de 35 % des frais d'inscription pour un enfant demeurant à Ville de Saint-Gabriel et inscrit aux activités de gymnastique pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité

160-05-2018 12.7 Assemblée annuelle Réseau BIBLIO

ATTENDU la tenue le 8 juin prochain au restaurant La Porte de la Mauricie à Yamachiche, de la 56^e assemblée annuelle du Réseau BIBLIO CQLM.

Il est proposé par Patricia Poulin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les frais de déplacement et de représentation à l'assemblée annuelle, soient déboursés par la Ville de Saint-Gabriel ou remboursés, le cas échéant, aux participants suivants, sur présentation de pièces justificatives :

- ✓ Réjean Riel, représentant de la Ville sur le comité
- ✓ Noëlla Ganley, responsable de la bibliothèque

Adoptée à l'unanimité

161-05-2018 12.8 Évènement Auto Passion 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent étudier plus précisément ce sujet.

Il est unanimement résolu :

QUE ce point soit reporté à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

162-05-2018 12.9 Remboursement 35% – Karaté Yoga Brandon

Il est proposé par Patricia Poulin
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE la trésorière soit et est par la présente, autorisée à émettre un chèque de 227,50 \$, fait à l'ordre de Manon St-Onge pour le Centre Karaté Yoga Brandon, représentant une ristourne de 35 % des frais d'inscription pour des jeunes demeurant à Ville de Saint-Gabriel et inscrits aux activités de karaté Shotokan pour la saison hiver 2018.

Adoptée à l'unanimité

163-05-2018 12.10 Tennis – Tarification 2018

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel fixe les tarifs suivants pour l'utilisation du terrain de tennis, au cours de la saison estivale 2018 :

- ✓ Résidents permanents et saisonniers
de la Ville et de la Municipalité de Saint-Gabriel 25 \$
- ✓ Non-résidents 50 \$
- ***Lors de l'achat de la clé, une réduction de cinq dollars (5\$) sera accordée pour chaque personne âgée de 55 ans et plus, sur présentation d'une pièce d'identité.***

Adoptée à l'unanimité

164-05-2018 12.11 Terrain de balle – Tarification 2018

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE le conseil de Ville Saint-Gabriel fixe les tarifs suivants pour l'utilisation du terrain de balle, au cours de la saison estivale 2018 :

- ✓ Équipe → 100\$
- ✓ Tournoi → 200\$
- ✓ Location → 25\$ / heure

Adoptée à l'unanimité

165-05-2018 12.12 Remboursement 35% – École de danse Danielle et Josée

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE la trésorière soit et est par la présente, autorisée à émettre un chèque de 189,00\$, fait à l'ordre de l' « École de danse Danielle et Josée », représentant une ristourne de 35 % des frais d'inscription pour deux enfants demeurant à Ville de Saint-Gabriel et inscrits aux activités de danse pour l'année 2017- 2018.

Adoptée à l'unanimité

166-05-2018 12.13 Installation des bouées sur le lac maskinongé

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif sur les Mesures d'Encadrement à la Navigation d'établir l'installation de bouées d'aide à la navigation sur le lac Maskinongé et ses tributaires, de manière informative, en fonction des règles de conduite préconisées par le code d'éthique ;

CONSIDÉRANT que le code d'éthique ne remplace pas la réglementation applicable sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'installation par la Ville de Saint-Gabriel, de bouées d'aide à la navigation sur le lac Maskinongé et ses tributaires, de manière informative, en fonction des règles de conduite préconisées par le code d'éthique, à 300 mètres des rives du lac Maskinongé ou lorsque le fond se situe à moins de 10 pieds de profondeur, suivant la plus contraignante de ces distances.

Adoptée à l'unanimité

13. VARIA

167-05-2018 13.1 93 rue Beausoleil

CONSIDERANT que le bâtiment situé au 93, rue Beausoleil, cadastre 4 660 863, est inoccupé depuis plusieurs années ;

CONSIDERANT les procédures légales en cours pour ledit bâtiment ;

CONSIDERANT que le bâtiment n'est pas maintenu dans un état qui assure sa conservation et qui évite qu'il se détériore ;

CONSIDERANT que le bâtiment nécessite d'importants travaux de réparation pour le rendre habitable ;

CONSIDERANT qu'une demande à la cour a déjà été effectuée afin de faire réduire la mise à prix par le huissier chargé de la vente étant donné l'état de délabrement du bâtiment ;

CONSIDERANT que la Ville souhaite régler le dossier ;

CONSIDERANT les options présentées par le procureur de la municipalité.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Patricia Poulin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil mandatent Me Yves Chaîné afin qu'il dépose une demande à la Cour pour permettre une nouvelle mise à prix par le huissier et que celle-ci tiendra compte de la valeur marchande du terrain diminuée des coûts associés à une démolition.

Adoptée à l'unanimité

168-05-2018 13.2 Demande de PIIA, 25 boul. Houle

CONSIDERANT que le bâtiment situé au 25, boul. Houle est soumis à un règlement relatif à un PIIA pour la zone patrimoniale ;

CONSIDERANT que le projet a été étudié et analysé par le CCU ;

CONSIDERANT que la recommandation du CCU a été présentée au Conseil.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres du conseil acceptent la demande de PIIA pour la transformation d'une ouverture, soit une fenêtre, en porte patio avec des motifs rappelant les carreaux présents dans les autres fenêtres ainsi que les autres travaux connexes, soit l'ajout d'un balcon et d'un avant-toit pour la nouvelle ouverture et l'ajout de pourtours architecturaux similaires à ceux existants sur la nouvelle porte et sur la fenêtre située au-dessus.

Adoptée à l'unanimité

14. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil présents font rapport de leurs activités.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

169-05-2018 16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Patricia Poulin
Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 7 mai 2018 soit levée à 21h15.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce septième jour du mois de mai 2018.

Gaétan Gravel, Maire